



Lieux dédiés à l'activité économique, les zonings ou Parcs d'Activités Economiques (PAE) ont, pour la plupart, négligé leur potentiel en termes d'habitat pour la nature. Pourtant, au regard de l'importante portion de territoire qu'ils représentent, les PAE ont absolument leur place à tenir dans le maillage écologique. Et dans ce domaine, tant les entreprises que les aménageurs publics (communes, intercommunales) jouent un rôle-clé pour augmenter la qualité des espaces verts, tout en y trouvant de nombreux avantages : économies d'entretien et d'aménagement, image de marque améliorée, bien-être des salariés, ...

1. Des «communes» à petite échelle

Véritables «villes dans la ville», avec leurs zones d'accueil, plus prestigieuses, et d'autres espaces pouvant faire l'objet d'une gestion plus extensive, les PAE s'apparentent à des communes à bien des égards.

Comme c'est donc le cas pour une commune, il faudra avant tout effectuer **un inventaire des espaces** à gérer, ainsi qu'un **diagnostic de l'utilisation** des différentes parcelles et **des objectifs recherchés** pour chacune d'elles. On pourra ainsi **hiérarchiser les espaces à gérer** en fonction de l'intensité de l'entretien.

Des économies substantielles pourront être réalisées au niveau des espaces en gestion plus extensive (prairie de fauche, ...).

En outre, quelle que soit la vocation du parc (industrielle, activités tertiaires ou commerciale), il faudra attacher un soin tout particulier à son **intégration paysagère**, au moyen de plantations cohérentes. Cela permettra de limiter son impact visuel et de valoriser son potentiel environnemental. On veillera notamment à maintenir ou concevoir des corridors écologiques pour faciliter les déplacements de la faune.

Des PAE végétalisés, bien intégrés dans le paysage, sont par ailleurs plus volontiers fréquentés par les usagers (clients, travailleurs).



2. Pistes pour créer de nouveaux espaces

- **Les arbres et arbustes** jouent un rôle tant paysager qu'écologique. Ils rompent les lignes strictes des bâtiments industriels, agrémentent le cadre de travail et offrent un habitat pour de nombreuses espèces animales.

En 2008, la ville de Nivelles a participé à la semaine de l'arbre via la plantation d'une centaine d'arbres et arbustes d'espèces indigènes sur plusieurs ronds-points et trottoirs du parc d'activité économique (PAE). Ce coup d'envoi donné par la ville ne peut être que bénéfique pour encourager les entreprises à améliorer la qualité de leur parcelle.

- Les **prairies de fauche** ou autres **zones de nature spontanée** conviennent parfaitement pour les terrains en attente d'affectation, les réserves foncières ou encore les parties moins visibles des parcelles d'entreprises. Ecologiquement bien plus intéressants qu'un gazon, ces milieux permettent le développement d'une flore diversifiée, offrant refuge et nourriture pour de nombreux animaux. Nécessitant peu d'entretien, ce type d'aménagements est également peu coûteux.

- Les **prairies fleuries** sont un excellent mode de fleurissement alternatif. En fonction du lieu à fleurir et des objectifs poursuivis, on pourra utiliser différents types de mélanges. Les mélanges exclusivement composés d'espèces indigènes, plus naturel. Un mélange de variétés horticoles et indigènes remplacera judicieusement le fleurissement hors sol dans les zones d'accueil du public. Bien adaptées à la faune de nos régions, pourront ainsi venir en appui à la flore locale dans les zones d'aspect



- Les eaux pluviales posent parfois problème dans les PAE. En effet, là où les surfaces minéralisées sont majoritaires, les inondations sont à craindre. Il faut alors **favoriser les surfaces perméables**, dans la construction des parkings, entre autres. L'aménagement d'un **bassin d'orage naturel** constitue également une solution pour l'eau de pluie qui ne s'infiltré pas directement. De plus, même si un bassin naturel prend plus de place qu'un bassin en béton, son esthétisme, sa richesse écologique et son caractère peu coûteux sont des avantages incontestables.

- Les **zones humides** (cours d'eau, mares, ...) présentes lors de l'aménagement d'un PAE sont des milieux très vivants et contribuent également à la rétention des eaux de pluie et à leur infiltration naturelle. De plus, elles offrent un cadre de détente pour les usagers. On veillera à les maintenir autant que possible sur la parcelle, ce qui évitera aussi des travaux coûteux.

La CCI du Valenciennois a ainsi aménagé le parc d'activités de Sars-et-Rosières en maintenant une zone marécageuse d'intérêt écologique et en encourageant l'infiltration des eaux de pluie sur chaque parcelle.

- Les **clôtures, murs et toits** des bâtiments peuvent également faire l'objet d'une végétalisation. Les murs et clôtures n'en seront que moins austères et imperméables, et les toitures pourront en outre infiltrer les eaux pluviales en cas de fortes pluies. De plus, les toitures végétalisées offrent l'avantage de réguler la température intérieure des bâtiments et de limiter ainsi le recours au chauffage l'hiver et à la climatisation l'été.

- Les **murets en pierres sèches** non rejointoyés ou rejointoyés avec un matériau meuble sont écologiquement beaucoup plus intéressants que les murets cimentés. Ils pourront en effet accueillir une faune et une flore particulières, adaptées aux milieux chauds et secs.

- Certains **petits aménagements** sont des obstacles au déplacement de la faune. Dans le cas de trottoirs, par exemple, on préférera des bordures en pente douce aux bordures verticales, infranchissables pour les batraciens.



3. Qui fait quoi ?

L'aménagement des PAE revient aux intercommunales de développement économique. Celles-ci ont en effet pour rôle d'aménager les terrains, les voiries et leurs abords et de vendre les terrains aux entreprises. Une fois ces terrains vendus, les voiries et leurs abords sont rétrocédés à la commune qui en assure l'entretien. Bien entendu, la gestion des espaces verts concerne tant l'aménagement que l'entretien. Intercommunales et communes sont donc impliquées tout au long du processus.

Les espaces privés ne sont pas à négliger. Les entreprises sont encouragées lors de l'achat de leur terrain à aménager celui-ci de manière qualitative. Certaines intercommunales ont développé des outils (cahier des charges, ...) et/ou des groupes de travail regroupant des représentants des différents acteurs des PAE (intercommunale, entreprises, ...), afin d'assurer la cohérence des aménagements dans l'ensemble du PAE.





Besoins de conseils ?

Si vous avez besoin de conseils pour mettre en place la gestion différenciée dans votre entreprise ou votre PAE, vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive de personnes/d'organismes ressources.

- Laetitia Montante, conseillère «Parcs d'Activités Durables», Union Wallonne des Entreprises :
laetitia.montante@uwe.be
- Eddy Bachorz, Espace Environnement :
ebachorz@espace-environnement.be
- Pascal Hauteclair, Réseau Nature - Natagora :
pascal.hauteclair@natagora.be
- Marcel van Meesche, 21 Solutions :
marcel@21solutions.eu

Réseau Wallonie Nature

Créé pour fédérer les actions favorables à la biodiversité et au maillage écologique, le Réseau Wallonie Nature se décline en une série de fiches-actions pratiques, faciles à mettre en oeuvre, pour améliorer l'accueil de la faune et de la flore locales.

Pour plus d'infos ou pour obtenir ces fiches, contactez Catherine Hauregard, au DNF :
catherine.hauregard@spw.wallonie.be - 081/33 58 78

Ressources (Liste non-exhaustive)

- GIREA (2002) «Nature et Entreprises : mode d'emploi». Brochure technique de la Région Wallonne. Téléchargeable sur : www.natagora.be/fileadmin/Reseau_nature/PDFs/Broch._Nature_Entreprise.pdf
- CAUE Pas-de-Calais (2005) «De la Zone ... au Parc d'activités». Guides 1 & 2 (Création & Requalification). Téléchargeables sur www.caue62.org
- www.econetwork.eu : site internet du projet européen Life-SMIGIN, contenant une base de données de projets environnementaux sur les PAE en Europe, ainsi qu'une «boîte à outils» pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts en entreprise (<http://www.econetwork.eu/pages/boite-a-outils.html#paysage>)

